

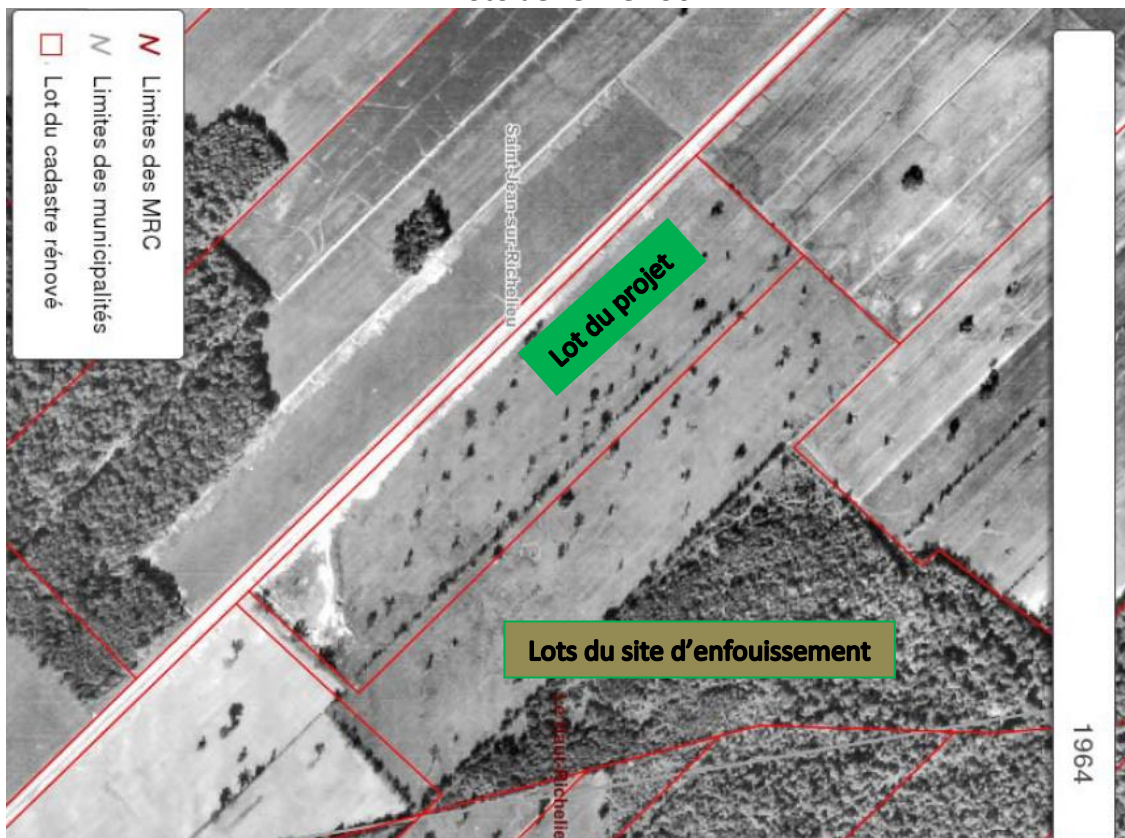
## Pourquoi ce projet?

Dans le contexte où le gouvernement du Québec a annoncé dans sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*<sup>1</sup> son intention de bannir les matières organiques des lieux d'élimination en 2022, Compo-Haut-Richelieu a entrepris les démarches pour respecter cet échéancier. En lien avec le *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2015-2019 de la MRC du Haut-Richelieu*<sup>2</sup> l'objectif était de déployer les services pour la récupération des matières organiques de l'ensemble des générateurs (résidentiel, commercial, institutionnel et industriel) et de les traiter sur le territoire.

## Pourquoi avoir choisi cet emplacement pour construire le Centre de compostage?

Le terrain retenu pour le projet correspond à la zone tampon de l'ancien site de Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase inc, dont les opérations ont cessé au début des années 1990. Ce lot de 9,83 hectares était un champ dans les années 60 et 70 et est devenu en friche pendant l'exploitation du lieu d'enfouissement qui s'est tenue entre 1970 et 1992.

Photo aérienne 1964



<sup>1</sup> [Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - En bref \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

<sup>2</sup> [\(Microsoft Word - PGMR-MRC Haut-Richelieu-FINAL approuv+\256 15-04-2016.docx\) \(mrchr.qc.ca\)](#)

Photo aérienne 2020



Le projet est conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Richelieu et aux règlements d'urbanisme de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

La Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé Compo-Haut-Richelieu à *utiliser le lot à des fins autres qu'agricoles pour la construction et l'opération d'une usine de compostage et ses infrastructures connexes* dans une décision rendue le 30 mai 2016.

## Y a-t-il eu une consultation du BAPE pour l'établissement du Centre de compostage dans ce secteur?

Les installations de compostage ne figurent pas dans la liste des catégories de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) dans laquelle le BAPE intervient.

L'obtention d'un certificat d'autorisation a nécessité deux années de travaux pour la réalisation de plusieurs études, plans, descriptions de procédés notamment pour répondre aux exigences du Ministère de l'environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MELCC).

## Pourquoi ne pas avoir utilisé un terrain déjà déboisé comme dans le parc industriel Iberville?

De nombreuses normes et règles régissent les centres de compostage et l'une des plus importantes est la distance séparatrice des plus proches résidences et d'autres activités. Avec ces normes, il n'est pas possible d'opérer le centre de compostage dans un parc industriel des secteurs Saint-Jean ou Iberville de la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu.

## Pourquoi avoir coupé les arbres?

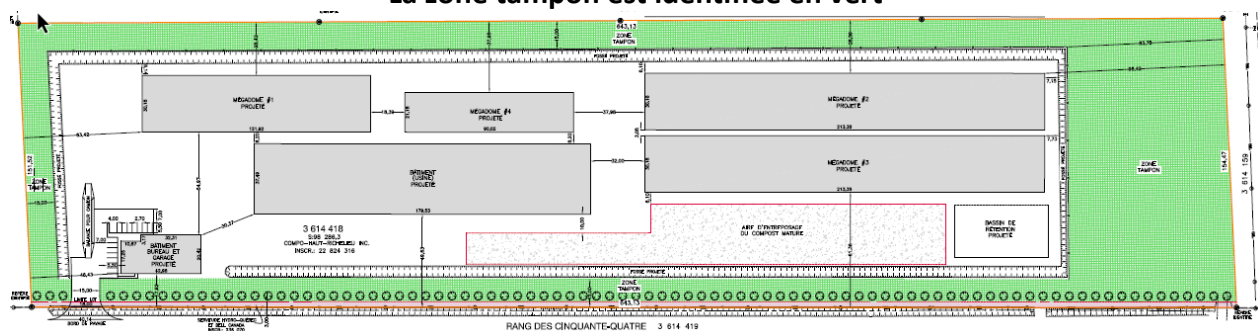
Le projet comporte plusieurs composantes : aire de compostage actif en usine, aires de maturation sous dômes fermés, aire d'entreposage sous dôme, biofiltre couvert. Toutes ces composantes sont nécessaires pour rencontrer les exigences du MELCC, prévenir les nuisances et obtenir un compost de qualité.

Sur les 9,86 hectares du lot, 7,43 sont requis pour ces installations. C'est cet espace qui a été déboisé. Les arbres seront transformés en copeaux et entièrement réutilisés dans le biofiltre.

## Y aura-t-il du reboisement?

L'aire d'opérations sera entourée d'une zone tampon boisée de 15 mètres sur trois côtés et de 86 mètres sur le 4<sup>e</sup>côté. Dans cette zone tampon de 2,4 hectares, les arbres actuels ont été laissés en place et les espaces vides seront reboisés avec des espèces indigènes variées, à croissance rapide.

**Plan d'implantation (préliminaire)**  
**La zone tampon est identifiée en vert**





# Foire aux questions CENTRE DE COMPOSTAGE

## **Est-ce que le voisinage a été avisé qu'un tel projet serait construit à proximité de leur résidence?**

Toutes les étapes importantes du projet ont été rendues publiques : schéma d'aménagement, décision de la CPTAQ, obtention du certificat d'autorisation du MELCC, résolution autorisant les dérogations mineures à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Nous continuerons de publier les informations sur les prochaines phases (début de construction, d'opération, etc)

## **Ce projet n'est-il pas trop gros?**

Non. Le projet vise un approvisionnement de 50 000 tonnes, à terme. Ceci correspond au seuil de viabilité de projets semblables, compte tenu des nombreuses exigences coûteuses à respecter. Environ 50 % des matières proviendront du territoire de la MRC du Haut-Richelieu et la balance des MRC environnantes. Ce projet permet une économie circulaire des matières organiques entre MRC d'une même région (Montérégie).

L'objectif est d'avoir les moyens de respecter toutes les conditions qui sont imposées tout en maintenant un contrôle sur le coût pour les citoyens.

## **Quel sera l'achalandage des camions dans ce secteur?**

La circulation des camions s'effectuera en semaine, en journée. Des informations plus précises sur l'achalandage seront communiquées lorsque les ententes seront finalisées.

Toutes les mesures seront déployées pour assurer une circulation dans les règles et sécuritaire.

## **Est-ce que des odeurs émaneront du Centre de compostage?**

Non. Toutes les mesures sont mises en place pour prévenir la dispersion d'odeurs potentielles. C'est d'ailleurs ce qui explique la présence des nombreux bâtiments pour les différentes fonctions du processus. Les matières seront déchargées à l'intérieur de l'usine, sous pression négative. Les odeurs issues du processus de compostage actif seront neutralisées par le biofiltre, lui aussi couvert.

## **Est-ce que le Centre sera en opération jour et nuit? Qu'en est-il du bruit produit par la machinerie?**

Les arrivages de matières organiques se feront sur les cinq jours ouvrables, soit du lundi au vendredi en journée. L'usine sera en opération 5 à 6 jours par semaine, selon les saisons, avec un horaire de 10 heures par jour de 7h à 19h.

Il n'y a pas d'opérations bruyantes dans le processus.

## **Est-ce que le Centre créera de l'emploi dans le Haut-Richelieu?**

5 à 7 emplois directs à temps plein sont prévus pour les opérations.

**Puisque le Centre de compostage n'est pas encore opérationnel, où vont les matières organiques collectées sur le territoire?**

Nous avons des ententes avec d'autres sites de compostage pour le traitement des matières qui sont collectées.

**Est-ce que les citoyens pourront aller chercher du compost?**

Oui. Lorsque le Centre de compostage aura produit les premiers lots de compost mature certifié, Compo-Haut-Richelieu organisera des journées de distribution gratuite pour les citoyens. Ces derniers pourront donc bénéficier du fruit de leur contribution à la collecte des matières organiques dans un circuit court idéal!

**Où peut-on trouver plus d'informations?**

Sur le site web de Compo-Haut-Richelieu, régulièrement mis à jour :

[Centre de compostage régional - Compo Haut-Richelieu](#). Au bas de cette page web, se trouve un lien pour effectuer une visite virtuelle du site.

